

## Comité Technique du 6 avril 2016

### *Déclaration liminaire*

Monsieur le Président,

Ce Comité Technique se tient quelques jours après la journée de grève et de manifestations du 31 mars dernier contre la loi Travail, à laquelle les agents des finances ont une nouvelle fois participé nombreux et avant une nouvelle journée de manifestations le 9 avril.

Outre l'attaque contre les droits des salariés du privé et une précarisation accrue pour l'entrée sur le marché du travail, les fonctionnaires ont compris que si le Code du Travail est attaqué aujourd'hui, demain viendrait le tour du Statut de la Fonction Publique.

**FO Finances** condamne cette loi, non pas sur quelques articles, mais sur ses fondamentaux et, faute d'une suspension pour en débattre tous les aspects, elle en exige son retrait.

La méthode de la Ministre du Travail se caractérise également par une conception toute particulière du dialogue social, que l'on peut résumer par l'adage « *je décide puis je consulte* » se mettant même en marge de la législation.

**FO Finances** constate que les ministres de Bercy ont cette même conception pour le dialogue social.

Nous passerons sur le silence depuis des mois de tout contact avec leurs cabinets, là n'est pas le plus grave, même si c'est assez symbolique.

Quand il s'agit de l'annonce de réformes remettant en question l'une des missions majeures des agents, cela devient plus problématique.

Apprendre par la presse qu'une communication a lieu en Conseil des Ministres sur les modalités de mise en œuvre du prélèvement à la source, **FO Finances** a beaucoup plus de mal à l'accepter.

Peut-être que nos ministres considèrent-ils cette réforme comme mineure au point d'en écarter les fédérations (ou inversement)?

Nos syndicats nationaux de la DGFIP n'auront été guère mieux traités, puisqu'il aura fallu attendre le lendemain pour que le Directeur Général les réunisse en urgence.

Nous pouvons également citer la manière dont sont traités les responsables syndicaux des douanes, dans le cadre des restructurations qui impactent leur direction.

Monsieur Eckert s'est engagé au CTM du 13 octobre 2015 à présenter une cartographie nationale des fermetures de bureaux avant la fin de la même année, puis maintenant il évoque l'échéance de juin.

Pendant ce temps les annonces locales se multiplient et la nouvelle carte des interrégions a été publiée un jour férié au Journal Officiel !

Les organisations syndicales des douanes ne sont-elles pas en droit d'avoir une vision globale des conséquences du PSD ?

De plus, pour cette direction, l'interprétation restrictive des accords du 2 mars 2015 ne peut être acceptée par **FO Finances**, comme notre syndicat vient de l'écrire au ministre.

De même, pour **FO Finances**, il est incompréhensible et injustifiable de refuser l'organisation conjointe d'un CHSCT commun à deux départements compétents pour débattre d'une restructuration de services. La démission collective des représentants des CHSCT du Calvados et de la Seine Maritime devrait vous alerter.

La gestion de l'annonce de la prime dite de « 100€ » est également un modèle du genre.

Un groupe de travail convoqué à votre initiative, devait en débattre le 21 mars.

Concordance des dates, cette annonce serait intervenue après la « *significative* », pour reprendre les termes du Premier Ministre, revalorisation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires de 0,6% à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Cela devait en être trop pour nos ministres, puisque l'annonce a été reportée.

**FO Finances** vous demande une clarification à l'occasion de ce CTM et vous rappelle sa revendication : l'intégration de cette prime dans l'Indemnité Mensuelle de Technicité.

Nous pouvons également citer le dossier du correctif de B en A, auquel Monsieur Sapin s'est engagé à apporter une solution dans les semaines suivantes au CTM du 13 octobre 2015.

Six mois plus tard, les agents concernés l'attendent toujours.

Mentionnons également la demande d'audience des fédérations et de leurs syndicats de l'INSEE en date du 2 février 2016, transformée de votre part et du directeur de l'Institut, en un courrier, reçu deux mois plus tard, et qui ne répond que partiellement aux requêtes syndicales.

Une solution de « *mettre sous le tapis* » tous les dossiers délicats semble devenue une ligne de conduite ministérielle, hormis notons-le, celui de la CCRF. Pendant ce temps, les agents subissent de plein fouet les seules décisions effectives de ce gouvernement, à savoir les suppressions d'emplois et leurs conséquences pour leurs conditions de travail

Pas un jour ne se passe sans une fermeture d'un service public ministériel et pas seulement en milieu rural.

Un ministre s'est plaint récemment d'un abandon des populations dans certains quartiers ou villes, en raison, entre autres, de la disparition des services publics.

Son discours aurait pu être crédible s'il n'appartenait pas à un gouvernement qui en est la cause, comme ses prédécesseurs, depuis quinze ans.

Les attentats de novembre dernier auraient pu faire penser à un changement des priorités. L'annonce du Président de la République de la création de 1000 emplois de douaniers en a été l'esquisse... bien vite révisée par ses ministres qui au final n'en créeront que la moitié sur deux ans !

Pour les autres directions, bien des arguments peuvent être avancés pour justifier des créations d'emplois.

A la DGCCRF, où les taux de contrôle ont diminué de 30% du fait de la nouvelle organisation des services et du manque d'effectifs dans nombre de départements, à l'INSEE où la réforme territoriale désorganise les services, au Secrétariat Général où l'observatoire interne révèle un accroissement de la souffrance au travail.

**FO Finances** n'oublie pas dans ce panorama, les agents des finances affectés dans les DIRECCTE et les DREAL qui subissent la mise en place chaotique de la réforme territoriale.

A la DGFIP, soumise depuis des années à une perte de plus de 2000 emplois par an, correspondant, pour 2016, à 56% de l'ensemble des suppressions d'emplois dans la Fonction Publique de l'État, la tension dans les services est souvent à son paroxysme.

Dans ce contexte, l'annonce de l'instauration du prélèvement à la source pour la perception de l'impôt sur le revenu aura, à coup sûr, et contrairement à ce que les ministres communiquent, comme conséquence un accroissement de la charge de travail, tant pour les services techniques et de la formation que pour les services d'accueil des usagers.

**FO Finances** considère toujours cette réforme comme inutile et même dangereuse pour la qualité du recouvrement, qui, rappelons-le, est aujourd'hui de 98%.

Face au défi à venir, et face à un challenge aussi crucial, dans un délai aussi contraint, il est impératif que la DGFIP

se donne les moyens de le relever.

Si les ministres considèrent la mise en place du prélèvement à la source comme irrévocable dans un délai aussi contraignant, ils doivent décréter les missions de la DGFIP comme prioritaires dans l'action de l'État et en tirer les conséquences, par l'arrêt des suppressions d'emplois, et ce dès le PLF 2017 !

La reconnaissance du travail des agents est devenue au-delà des mots ministériels, une coquille vide. Dernier exemple, ce que vous appelez encore un Plan ministériel de qualification 2016, qui se caractérise, depuis 2012, par une division par cinq du nombre de promotions internes et pour certaines directions par dix.

Quant au plan triennal 2015-2017 des taux pro/pro, l'élaboration des nouvelles grilles prévue dans le protocole PPCR, rend caduc les taux prévus pour l'année prochaine.

**FO Finances** vous demande une révision de l'arrêté et, dans un premier temps, un groupe de travail, dès le second semestre de cette année, sur cette question.

Un protocole PPCR qui, après la transformation d'un peu d'indemnitaire en quelques points d'indice, aura pour conséquence un rallongement de la durée de carrière dans un corps.

Pour exemple, dans la catégorie B, les changements de grade à la suite de concours professionnels ou de tableaux d'avancement se traduiront dans la très grande majorité des cas par une perte d'ancienneté.

Autrement dit, c'est le ralentissement des carrières qui va financer le saupoudrage des grilles !

**FO Finances** vous réaffirme son opposition à l'intégration des corps des ministères économiques et financiers au dispositif RIFSEEP et vous demande en ce sens leur inscription dans l'arrêté interministériel prévu à cet effet.

Le plan ministériel santé, sécurité, conditions de travail, dont la présentation est inscrite à l'ordre du jour de ce CTM rentre dans la catégorie déjà assez large des engagements non tenus par les ministres.

Par deux fois, Monsieur Sapin a évoqué ce dossier dans cette instance, en précisant bien que des moyens seraient alloués à ce plan.

A la lecture du document, aucune trace de ceux-ci. Pis, Vous aviez comme seule proposition un transfert de crédits de 1M d'€ venant du budget Action sociale et les crédits dédiés à la Médecine de prévention ont eux-même été amputés de 1M d'€ cette année.

**FO Finances** déplore que des discours aux actes il y ait un fossé qui se transforme de plus en plus en gouffre!

**FO Finances** a interpellé Monsieur Sapin, le 23 février dernier par courrier, sur la situation des Médecins de prévention, tant sur leur recrutement que sur les conditions d'exercice de ceux actuellement en poste. Là encore, pas de réponse à ce jour !

Sur ce sujet, la pétition, initiée par **FO Finances** et l'Association des Médecins de prévention, a recueilli, à ce jour, un taux de retour très important, que nous vous remettons ce jour.

Après deux groupes de travail consacrés aux prestations d'action sociale, et dans la perspective du PLF 2017, **FO Finances** réaffirme sa revendication d'un budget à la hauteur des besoins, ce qui passe en priorité par le rétablissement intégral d'un montant identique, au minimum, à celui octroyé pour 2015.

Dans le cas contraire, des prestations seraient d'évidence remises en question, et **FO Finances** ne pourrait l'accepter.

Le devenir de la protection sociale complémentaire est un autre sujet de préoccupation des agents.

**FO Finances** sera particulièrement attentive au processus de référencement qui sera initié dans quelques mois dans les ministères économiques et financiers en tout premier lieu l'élaboration du calendrier des charges.

La conflictualité dans les ministères économiques et financiers est très largement supérieure à la moyenne dans la Fonction Publique de l'État. Le mouvement du 31 mars en est le dernier exemple.

Les ministres devraient en tirer les bonnes conclusions.

Les agents n'en peuvent plus des discours ministériels sur leur professionnalisme (par ailleurs justifiés), qui ne sont suivis par si peu de reconnaissance, tant pour leur traitement, leur régime indemnitaire, leur déroulement de carrière que pour une amélioration de leurs conditions de travail.